

Ainsi Ordonné et Statué par l'autorité susdite, et passé en Conseil Spécial, sous le Grand Sceau de la Province, à l'Hôtel du Gouvernement dans la Cité de Montréal, le cinquième jour de Mai, dans la première année du règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la grâce de Dieu, Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c., et l'an de Notre-Seigneur mil huit cent trente-huit.

Par Ordre de Son Excellence,

WM. B. LINDSAY,

Greffier du Conseil Spécial.

C A P. XXV.

Ordonnance pour mettre les Actionnaires ou Propriétaires du capital d'une Compagnie appelée la Banque de l'Amérique Septentrionale Britannique (*The Bank of British North America*) en état de poursuivre et d'être poursuivis en justice au nom d'un ou plusieurs de ses Directeurs locaux ou de ses Gérants en exercice, et pour d'autres objets y mentionnés.

ATTENDU que plusieurs personnes s'étant formées en une Compagnie ou Société, Preamble.
 été appelée ou connue sous le nom de la Banque de l'Amérique Septentrionale Britannique, (*The Bank of British North America*), pour établir et maintenir en activité des Banques d'émission et de dépôt en différentes cités, villes ou autres places dans les divers établissements et colonies Britanniques de l'Amérique Septentrionale, et ayant souscrit ou levé une somme d'argent considérable à l'effet de subvenir aux opérations de la dite Banque, il convient de faire certains réglemens pour assurer la bonne gestion des affaires des succursales ou branches de la dite Banque établies dans cette Province: Qu'il soit en conséquence Ordonné et Statué par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement de cette Province, autorisé à exécuter la Commission du Gouverneur d'icelle, de l'avis et consentement du Conseil Spécial pour les affaires de la dite Province, constitué et assemblé en vertu et sous l'autorité d'un Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, passé dans la première année du règne de Sa présente Majesté, intitulé, "*Acte pour établir des dispositions temporaires pour le Gouvernement du Bas-*
Canada ;